



LA CATEGORISATION

Depuis plusieurs saisons la F.F.P.J.P modifie les règles en matière de catégorisation et il nous a semblé important de vous apporter quelques précisions au vu de l'ensemble des questions reçues.

Pour autant, le sujet reste relativement vaste et complexe et les catégories des joueurs sont définies automatiquement par le logiciel de licences lors du renouvellement de ces dernières.

RAPPEL DES REGLES SAISON 2015... ↗

(à partir des compétitions du 01/11/14 au 31/10/15)

REGLE 1 : LES COMPETITIONS

Les licenciés marquent des points de classification dans:

- Tous les concours pétanque, promotion, jeu provençal, vétérans, féminin et masculin sauf jeunes (dans leurs catégories) d'au moins 9 équipes.
- Tous les concours officiels marqués au calendrier des Comités et Ligue A et B
- Tous les nationaux - supranationaux et internationaux marqué au calendrier de la FFPJP.

RAPPEL DES REGLES SAISON 2015... ↗

(à partir des compétitions du 01/11/14 au 31/10/15)

REGLE 1 : LES COMPETITIONS

Les compétitions exclues par la catégorisation sont les suivantes :

- Les qualificatifs pour un championnat départemental (secteurs)
- Les concours à la mêlée
- Les concours en 4 parties et plus
- Les concours jeunes dans leurs catégories respectives
- Les coupes des clubs (France et Ille & Vilaine)
- Les championnats des clubs
- Les concours événementiels et propagandes

RAPPEL DES REGLES SAISON 2015... ↗

(à partir des compétitions du 01/11/14 au 31/10/15)

REGLE 2 : LES LICENCIÉS « ELITES »

Les licenciés qui peuvent être « Elites » sont:

- Les Seniors et Juniors Masculins
 - Tout licencié Champion, Vice Champion ou 1/2 Finaliste d'un cht de France
 - Tout licencié Champion ou Vice Champion de Ligue (sauf jeunes)
 - Tout licencié Champion Départemental (sauf jeunes)
- Le licencié qui passe “Elite” une année, si il n'est pas maintenu l'année suivante, il sera “Honneur” les 3 années suivantes.

RAPPEL DES REGLES SAISON 2015... ↗

(à partir des compétitions du 01/11/14 au 31/10/15)

REGLE 3 : LES LICENCIÉS « HONNEURS »

Les licenciés qui peuvent être « Honneurs » sont:

- Les Seniors et Juniors Masculins
 - Les jeunes (benjamins - minimes - cadets) s'ils obtiennent des points de classification hors de leur catégories concours jeunes
 - Tout licencié qualifié à un championnat de France (sauf jeunes) sera classé au minimum Honneur
 - Tous les licenciés passeront Honneur à partir du seuil suivant : 30% des licenciés ayant marqué des points de classification en 2015 (disposition qui sera amenée à évoluer)
- Les autres licenciés seront classés "Promotion"

RAPPEL DES REGLES SAISON 2015... ↗

(à partir des compétitions du 01/11/14 au 31/10/15)

REGLE 4 : LES GRILLES

Toutes nos compétitions devant impérativement se dérouler avec le logiciel GESTION CONCOURS, cinq grilles différentes pour la saisie des concours et gérées automatiquement, soit :

- Grille A pour le Promotion et les Vétérans (60 ans)
- Grille B pour le Jeu Provençal
- Grille C pour la Pétanque Départemental et les Championnats Départementaux
- Grille D pour la Pétanque Régionale et les Championnats de Ligue
- Grille E pour les Nationaux et Championnats de France

LES REGLES SAISON 2016...



(à partir des compétitions du 01/11/15 au 31/10/16)

REGLE 1 : LES COMPETITIONS

Les licenciés marquent des points de classification dans:

- Tous les concours pétanque, promotion, jeu provençal, vétérans, féminin et masculin sauf jeunes (dans leurs catégories) d'au moins 9 équipes.
- Pour les concours 55 ans et + ils seront saisi en Seniors
- Tous les concours officiels marqués au calendrier des Comités et Ligue A et B
- Tous les nationaux - supranationaux et internationaux marqué au calendrier de la FFPJP.

LES REGLES SAISON 2016...



(à partir des compétitions du 01/11/15 au 31/10/16)

REGLE 1 : LES COMPETITIONS

Les compétitions exclues par la catégorisation sont les suivantes :

- Les qualificatifs pour un championnat départemental (mais une moyenne de participation sera réalisée sur le cht départemental)
- Les concours à la mêlée
- Les concours en 4 parties et plus
- Les concours jeunes dans leurs catégories respectives
- Les coupes des clubs (France et Ille & Vilaine)
- Les championnats des clubs
- Les concours événementiels et propagandes

LES REGLES SAISON 2016...



(à partir des compétitions du 01/11/15 au 31/10/16)

REGLE 2 : LES LICENCIÉS « ELITES »

Les licenciés qui peuvent être « Elites » sont:

- Les Seniors et Juniors Masculins et Féminins
 - Les jeunes Benjamins, Minimes, Cadets ne peuvent pas être Elites
 - Tout licencié Champion, Vice Champion ou 1/2 Finaliste d'un cht de France (sauf jeunes)
 - Tout licencié Champion ou Vice Champion de Ligue (sauf jeunes)
 - Tout licencié Champion Départemental (sauf jeunes)
 - Tout licencié ayant marqué 50 points de catégorisation ou plus
- Le licencié qui passe "Elite" une année, si il n'est pas maintenu l'année suivante, il sera "Honneur" les 3 années suivantes.

LES REGLES SAISON 2016...



(à partir des compétitions du 01/11/15 au 31/10/16)

REGLE 3 : LES LICENCIÉS « HONNEURS »

Les licenciés qui peuvent être « Honneurs » sont:

- Les Seniors et Juniors Masculins et Féminin
 - Les jeunes (benjamins - minimes - cadets) s'ils obtiennent des points de classification hors de leur catégories concours jeunes
 - Tout licencié qualifié à un championnat de France (sauf jeunes) sera classé au minimum Honneur
 - Tous les licenciés passeront Honneur à partir du seuil suivant : 30% des licenciés ayant marqué des points de classification en 2015 (23 pts pour le CD35)
- Les autres licenciés seront classés "Promotion"

REGLES SAISON 2016...



(à partir des compétitions du 01/11/15 au 31/10/16)

REGLE 4 : LES GRILLES

Toutes nos compétitions devant impérativement se dérouler avec le logiciel GESTION CONCOURS, cinq grilles différentes pour la saisie des concours et gérées automatiquement, soit :

- Grille A pour le Promotion et les Vétérans (60 ans)
- Grille B pour le Jeu Provençal
- Grille C pour la Pétanque Départemental et les Championnats Départementaux
- Grille D pour la Pétanque Régionale et les Championnats de Ligue
- Grille E pour les Nationaux et Championnats de France



PRECISIONS

Le changement des règles de la classification n'entraîne pas une remise à zéro des compteurs.

- Un licencié “promotion” ou “honneur” qui a eu plus de 5 points de catégorisation en 2012 est donc “honneur” en 2013 - 2014 - 2015
- Si en 2015, il est dans les 30%, il sera “honneur” pour 2016 - 2017 - 2018
- Si il ne remplit pas ces anciennes conditions, il redescendra alors Promotion en 2016
- Cela est également valable pour les Elites, qui dans ce cas redescendront dans la catégorie inférieure (honneur) pour 3 années.